

Subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au Secours Populaire Français une subvention exceptionnelle de 15 000 F (2 286,74 €) se décomposant comme suit :

1 - Assistance aux réfugiés afghans

Le Secours Populaire Français s'est associé aux programmes d'intervention d'urgence mis en place par l'association DAWA au Pakistan pour venir en aide aux réfugiés afghans. Il intervient en particulier dans le camp de New Shamshato, situé à une heure de route de Peshawar, qui accueille actuellement 50 000 réfugiés.

Dans le cadre de cette mission d'assistance humanitaire, le Secours Populaire Français sollicite un soutien financier de 10 000 F (1 524,49 €) de la Ville de Besançon.

2 - Soutien exceptionnel

L'association connaissant actuellement des difficultés passagères au niveau local, sollicite également une aide de 5 000 F (762,25 €) pour l'aider à passer ce cap difficile.

En cas d'accord, la dépense sera imputée au chapitre 92.020.6574 CS 20500 qu'il conviendra d'abonder par une reprise de crédits de 13 200 F (2 012,33 €) sur le compte de dépenses imprévues inscrit au chapitre 938 du budget primitif 2001.

«M. LE MAIRE : Vous avez pu voir dans la presse d'hier que les locaux du Secours Populaire Français ont été visités et saccagés d'une façon totalement intolérable et inacceptable quand on connaît le travail que fait cette association, avec le Secours Catholique et beaucoup d'autres encore. Le CCAS a débloqué une somme de 5 000 F pour cette association et je vous propose pour tenir compte de ces dommages subis et pour permettre quand même à des enfants défavorisés de pouvoir avoir ces jouets de Noël, d'accorder une aide de 5 000 F à cette association qui n'est pas responsable du fait que des imbéciles, parce qu'il n'y a pas d'autres mots, soient allés casser ces locaux pour voler des cadeaux qui étaient destinés à des enfants en difficulté.

Par ailleurs, le CCAS a déjà prêté deux ordinateurs au Secours Populaire et la Ville, sur son pool d'ordinateurs, en prêtera aussi afin qu'elle puisse continuer ses actions. En votre nom à tous, j'en suis sûr, je transmets toute notre sympathie au Secours Populaire. Lorsque l'on sait comment travaillent toutes ces associations caritatives, ce n'est pas uniquement le Secours Populaire, le bénévolat, le dévouement de ces personnes qui se démènent dans des conditions difficiles pour venir en aide aux plus démunis d'entre nous, qu'il y ait des abrutis pour aller casser cela, voler cela, ça me révolte».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Administration Générale et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.